

Union  
Générale des  
Fédérations de  
Fonctionnaires

la  
**cgt**



■ ■ ■ **MISSIONS** >>  
Environnement, équipement



■ ■ ■ **DROIT D'ASILE**  
Grève à la CNDA

# FONCTION **PUBLIQUE**

APRÈS LES ÉLECTIONS DU 25 JANVIER  
REPORTAGE EN GRÈCE:

« **Le changement,  
c'est tout de suite!** »



© Bernard Rondeau / Photosociale



**VIE  
SYNDICALE**

APRÈS LE CCN DES 3 ET 4 FÉVRIER,  
**CONSTRUIRE UNE  
NOUVELLE DYNAMIQUE!**



**LOI MACRON**

**PLUS DE LIBERTÉ POUR LES PATRONS!  
MOINS DE DROITS POUR LES SALARIÉS!**



Salariés du commerce le 16 décembre à Paris, contre la loi Macron

La loi Macron, c'est une loi libérale de plus pour davantage d'austérité. Une loi qui renforce l'exploitation des salariés. Une loi contraire aux valeurs du service public. Une loi qui méprise la souveraineté populaire et le Parlement.

La CGT combat ce projet de loi à l'image des mobilisations initiées dans les juridictions prud'homales, des manifestations du 26 janvier dernier, jour d'ouverture du débat du projet de loi à l'Assemblée Nationale ou encore du 10 février à Paris,

avec les salariés du commerce de Paris.

**CETTE LOI NE DOIT PAS ÊTRE VOTÉE, ELLE DOIT ÊTRE RETIRÉE!**

C'est dans ce sens que plus d'une centaine de militant-e-s et responsables d'organisations ont décidé de rendre public un appel:

« POUR NOUS, MACRON, C'EST NON! »

Nous vous appelons à signer et à faire signer massivement cet appel, disponible sur le site Internet de l'UGFF-CGT:

[www.ugff.cgt.fr](http://www.ugff.cgt.fr)

- 2** ÉDITO
- 3** ACTU
  - Grève à la CNDA
  - Mobilisation des personnels des Prud'hommes
- 4**
  - CGT PJJ CGT SPIP Contre les dispositifs sécuritaires
- 6-7** INTERNATIONAL
  - Grèce: reportage après les élections du 25 janvier
- 8 -11** MISSIONS
  - Environnement et équipement: repenser les infrastructures au bénéfice de tous
- 11** LIVRE
  - La fonction publique au XXIe siècle

- 12-13** VIE SYNDICALE
  - Après le CCN: construire une nouvelle dynamique
- 14-15** VIE SYNDICALE
  - Réforme territoriale : annonce des journées d'études UGFF, Fédé des services publics et UD CGT 93
- 16** RETRAITE
  - Pour vivre dignement
- 17** ZIG ZAG DANS LE DROIT
  - Agents contractuels, le congé de grave maladie
- 18-19** FEMINISME
  - Appel journée mondiale du 8 mars

Nos rubriques Instance et Social retrouveront leur place habituelle dès que les comités seront officiellement installés

**TOUTE NOTRE ACTUALITÉ SUR NOTRE SITE INTERNET**

[www.ugff.cgt.fr](http://www.ugff.cgt.fr)

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION : UGFF-CGT

SIRET : 784312043 00036  
 ADRESSE POSTALE: 263, Rue de Paris case 542 - 93514 MONTREUIL CEDEX  
 TEL.: +33155827756  
 MEL: [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr)  
 SITE: [www.ugff.cgt.fr](http://www.ugff.cgt.fr)

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Stéphane JULIEN  
 SECRÉTAIRE DE REDACTION, PAO : Stéphane Jéhanno  
 COMITÉ DE REDACTION : Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno, Stéphane Julien, Catherine Marty, Céline Verzeletti, Douniazed Zauouche

CREDIT PHOTOS : Sauf mention expresse © UGFF, Stéphane Julien

IMPRIMEUR: RIVET PRESSE EDITION SARL  
 SIRET : 405 377 979 00019  
 ADRESSE POSTALE : BP 15577 24 rue Claude-Henri Gorceix 87022 Limoges Cedex 9  
 TEL.: 05 55 04 49 50 - FAX: 05 55 04 49 60  
[accueil@rivet-pe.com](mailto:accueil@rivet-pe.com)

AUTRES MENTIONS  
 Dépôt légal : À parution  
 ISSN : 0762-9044  
 Prix de vente: 1,50€  
 Périodicité: Mensuel  
 Date de parution: Sur couverture  
 numéro de CPPAP : 0917-S-06197



Agents de la CNDA, dans la rue, revendiquant de meilleures conditions de travail



Février 2015

## GRÈVE A LA COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE

Les rapporteurs et secrétaires d'audience de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ont commencé un mouvement de grève le mardi 3 février 2015. La charge de travail, en constante augmentation depuis plusieurs années, soumet les agents à un rythme insoutenable, qui ne leur permet plus d'assurer un travail de qualité pour les demandeurs d'asile... et la réforme de l'asile, actuellement en débat au parlement, prévoit d'accélérer encore les procédures !

### DES CHARGES DE TRAVAIL INVRAISEMBLABLES

Avec plus de 37000 affaires jugées en 2014, la CNDA est la première juridiction administrative de France. Mais avec seulement 150 rapporteurs, et 60 secrétaires d'audience, la charge de travail imposée par la direction (372 dossiers à instruire par an pour un rapporteur et 56 audiences par secrétaires) risque d'entraîner de graves conséquences sur la qualité de traitement des dossiers des demandeurs d'asile, qui constituent déjà un public particulièrement fragile !

« On nous dit : faites vite. Mais on ne peut pas faire vite et bien. Nous devons motiver nos décisions », expliquait l'un des rapporteurs.

Or « vérifier le parcours demande souvent des recherches géopolitiques qui peuvent être compliquées. Quand on

a des Sri-lankais, des Soudanais, cela peut prendre la journée ».

Quant aux secrétaires, elles avaient un quota de 56 audiences. Cette norme ne prenait pas en compte l'augmentation des procédures de communication, de convocation, des expérimentations diverses. Et tout cela en flux tendus. Le manque de secrétaires aboutit chaque année à des réquisitions pour assurer les rôles et les greffes. N'ayant pas assez de temps pour assurer leurs propres tâches, les secrétaires finissent par alourdir leurs charges de travail. Les arrêts mala-

et du Conseil d'État (CGT CNDA-CE). « Nous avons dû plusieurs fois faire des propositions et contre-propositions face à une direction qui n'avait pas pris l'ampleur du malaise de ses agents ! Le constat est que les propositions n'ont pas répondu à la totalité des revendications ».

### PROTOCOLE D'ACCORD

Ainsi après huit jours de grève, un accord a été trouvé mardi 10 février où les syndicats ont obtenu un allègement de la charge de travail pour les agents traitant les recours des demandeurs d'asile. C'est pourquoi les agents ont voté, lors de l'assemblée générale, la reprise du travail.

Un protocole d'accord a ainsi été signé par Madame la Présidente et les représentants des organisations syndicales.

Les grévistes ont donc obtenu une baisse du quota annuel de dossiers à traiter de 372 à 325 pour chacun des rapporteurs et toujours 10 AER (audience à enrôlement rapide). C'est moins que les revendications initiales (271 dossiers). Le nombre de dossiers par audience sera réduit d'un dossier soit de 13 dossiers. Afin de respecter la pause méridienne, les AER du matin comporteront 6 dossiers tandis que celles de l'après-midi demeurent à 7 dossiers.

La norme annuelle d'audience des secrétaires d'audience est dès cette

Un recrutement d'effectifs supplémentaires a été autorisé par le Conseil d'État pour chacune des 10 divisions actuelles.

dies et les départs sont en augmentation. Ce qui est dommage, c'est que les agents aiment leur job ! explique Suzy Balourd.

L'intersyndicale CGT, FO et SIPCE portée par les revendications des agents, a accepté une « politique de petits pas », selon Suzy Balourd, la secrétaire générale CGT de la CNDA

année de 51 audiences au lieu de 56. Un recrutement d'effectifs supplémentaires a été autorisé par le Conseil d'État pour chacune des 10 divisions actuelles.

Pour les rapporteurs du BAJ: dès cette année réduction à 55 dossiers par rôle (au lieu de 60). Par ailleurs, les effectifs du BAJ seront renforcés, afin d'atteindre l'objectif de 6 rapporteurs et de 14 secrétaires.

La CGT a trouvé une formidable mobilisation et une grande solidarité entre les agents qui se sont exprimés, chaque jour, lors des assemblées générales. D'autres services tel que le CEREDOC (centre de documentation) s'étaient joints au mouvement.

### DES SOUTIENS NOMBREUX

Des soutiens sont parvenus à renforcer notre légitimité telle que des présidents et assesseurs de la Cour, de la CGT-Ofpra (Office Français des Réfugiés et Apatrides), les avocats et l'association ELENA, plus discrètement, des personnalités politiques.

Des soutiens sont parvenus à renforcer notre légitimité telle que des présidents et assesseurs de la Cour, de la CGT-Ofpra...

Ce mouvement de grève a été relayé par la presse qui, pour certains organes, connaissait bien la problématique de la CNDA.

Valérie Renault, et les camarades de la CGT Culture, Dounia et Yvan de l'UGFF ont répondu présent et se sont présentés en force lors des deux manifestations devant la CNDA et le Conseil d'État.

La réforme de la loi asile va entrer en vigueur en septembre et « à ce moment-là, il y aura sans doute d'autres problèmes à mettre sur la table »! Et nous y sommes prêts! En effet, Le 16 décembre 2014, l'Assemblée a voté le projet de loi sur la réforme de l'asile en première lecture. Les propositions d'amendements faites par les syndicats ont toutes été balayées par les députés. Le texte passera devant le Sénat dans les prochaines semaines.

La CGT continuera de porter ses revendications avec force! D'ailleurs, beaucoup parmi les grévistes étaient récemment arrivés à la CNDA, lors des dernières vagues d'embauche, et ils ont connu leur première lutte qui en appellera certainement d'autres! ♦

## NOUVELLES ATTAQUES: CONTRE LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Il y a quelques mois déjà, ce que la droite n'avait pas fait, la "gauche" l'aura osé en fin d'année 2014: remplacer l'élection des conseillers prud'hommes, élément important de leur légitimité, par une désignation sur la base des élections professionnelles dans les entreprises. Or les résultats sont très différents: si la CGT est toujours très largement en tête lors des élections prud'homales, elle est talonnée de près dans les résultats des élections professionnelles telles que fournies par le gouvernement... Et les chômeurs ne seront ainsi plus consultés, sans doute sont-ils de moins en moins nombreux...

Depuis plusieurs semaines, c'est de nouveau la colère, voire la rébellion dans les conseils de prud'hommes... déclarations lors des audiences de rentrée, motions lues avant les audiences, mouvements de grève des conseillers prud'hommes dans plusieurs dizaines de conseils.

En cause, l'article 83 du projet de loi dit "Macron", consacré à la justice prud'homale, qui fait l'unanimité contre lui... En 2014, Christiane Taubira avait chargé Alain Lacabarats, président de chambre à la Cour de cassation, d'un rapport sur la juridiction prud'homale; ce rapport, remis en juillet 2014, développait 45 propositions, certaines intéressantes, d'autres beaucoup plus contestables... Suite à ce rapport, les services de la Chancellerie établirent à l'automne un projet de loi émanant donc du ministère de la justice... puis intégré quelques semaines plus tard dans le projet de loi Macron... Nous étions habitués à voir la justice passer sous la coupe du ministère de l'intérieur, elle est maintenant passée sous les fourches caudines de Bercy...

### QU'EN EST-IL DE CET ARTICLE 83 ?

Tout d'abord, il ne répond à rien des reproches habituellement faits, à tort ou à raison, aux conseils de prud'hommes: rien pour améliorer la conciliation, rien pour améliorer les délais (au contraire!), et le seul - mauvais - moyen trouvé pour diminuer le taux d'appel est la représentation obligatoire par avocat ou défenseur syndical (dont le statut est à créer)... Il y a une bonne mesure, la formation

obligatoire pour les conseillers, employeurs comme salariés, portant sur la procédure et la rédaction des jugements, dispensée par les écoles nationales des greffes et de la magistrature... et qui s'ajoutera aux formations actuellement dispensées par les organisations syndicales...

En revanche, il y aurait un recours accru au juge professionnel (la formule "d'échevinage rampant" est largement reprise), alors qu'actuellement, les délais s'envolent dès qu'il y est fait appel... Certes, du fait qu'il faudrait rajouter plus de 450 magistrats professionnels, le texte a d'ores et déjà été amendé, et ce recours au juge sera finalement sans doute peu utilisé...

Par ailleurs, le texte introduit une déontologie des conseillers plaquée sur celle du statut de la magistrature: "Ils s'abstiennent, notamment, de tout acte ou comportement public incompatible avec la réserve que leurs imposent leurs fonctions" (sic!)... Donc leur droit de manifester à l'occasion de tout conflit social serait remis en cause... mais là encore, le texte devrait être amendé...

L'extension de la représentation obligatoire par avocat ne figure qu'entre les lignes dans le projet de loi, mais figurera dans le décret d'application, qui reprendra d'autres propositions du rapport Lacabarats mais dont nous ne connaissons pas la teneur aujourd'hui... De fait, de nombreux salariés renonceront à faire appel... de même que peu nombreux sont ceux qui peuvent encore se permettre de faire un pourvoi en cassation (l'avocat y est obligatoire depuis 2004 et il faut compter a minima 4000 euros)...

### LES MOBILISATIONS EN COURS DEVRAIENT ENCORE PERMETTRE D'AMENDER CE MAUVAIS TEXTE.

Concernant les personnels des conseils de prud'hommes, ils continuent d'être, année après année, en diminution constante. Certains conseils ont perdu plus de la moitié des effectifs de fonctionnaires, ce qui entraîne de graves dysfonctionnements... Mais il faudra attendre la communication du projet de décret pour en savoir plus à ce sujet. ♦



Prison Le Mans- Les Croisettes



CGT PJJ / CGT INSERTION PROBATION :  
**LES TRAVAILLEURS SOCIAUX NE SONT PAS  
DES AGENTS DU RENSEIGNEMENT !**

**L**e 5 février, la ministre de la justice réunissait les organisations syndicales pour présenter la déclinaison pour le ministère du plan de lutte contre le terrorisme. Il s'agissait d'une réunion d'information où chaque direction présentait la répartition des emplois et enveloppes budgétaires (950 emplois et 135 millions d'euros sur 3 ans). Alors que ce plan gouvernemental est totalement ficelé et qu'il n'avait pas été soumis pour avis aux organisations représentatives, dès le lendemain le ministère communiquait en osant afficher que les organisations syndicales avaient « validé le plan ». Quelle instrumentalisation !

La CGT lors de cette réunion, mais également par divers communiqués et expressions – et elle n'a pas été la seule ! – a fait état de ses grandes réserves sur les risques d'amalgames et de dérives sécuritaires sous-tendus par ce plan. Il semble que le ministère et les administrations aient outrageusement fait l'impasse sur nos positions pourtant très claires.

Le ministère a obtenu des moyens pour ce plan sans avoir aujourd'hui la garantie qu'ils se traduiront réellement par des effectifs et moyens supplémentaires, même si la ministre dit « se battre » pour cela. Et même si cette garantie est apportée, quelle est l'administration qui en fera les frais

La CGT a fait état de ses grandes réserves sur les risques d'amalgames et de dérives sécuritaires sous-tendus par ce plan.

alors que le budget de l'État va encore être amputé dès le mois d'avril pour faire baisser le déficit et répondre aux injonctions de Bruxelles comme vient de l'annoncer le ministre des finances ?

**DES EMPLOIS...**

En quelques chiffres, il est annoncé à l'administration pénitentiaire, 483 emplois (237 pour la sécurisation des établissements, 114 pour le renseignement pénitentiaire, 123 pour la prise en charge des personnes radicalisées); à la protection judiciaire de la jeunesse, 169 emplois (82 psychologues, 18 éducateurs, 59 référents laïcité – citoyenneté dans les directions territoriales, 10 pour l'unité de veille et d'information) et aux services judiciaires, 283 emplois (114 magistrats, 113 greffiers, 53 assistants de justice et contractuels).

- Des moyens seront alloués pour :
- la sécurisation des juridictions et des établissements pénitentiaires, qui privilégient la technologie sur l'humain,
  - la formation des personnels dont les contenus sont à interroger,
  - l'aménagement de quartiers dédiés qui regroupent des « radicaux islamistes » la fausse bonne idée,
  - des « recherches – actions » et des programmes de prise en charge dont personne ne connaît les contenus.

**... POUR FAIRE QUOI ?**

Les moyens ont été attribués et aujourd'hui le ministère essaye de les justifier sous un angle particulier qui laisse libre cours à toutes les dérives sécuritaires possibles, alors que bien d'autres voies auraient dû être assumées avec force: donner les moyens à l'ensemble de la justice pour un service public de qualité, améliorer les conditions de travail et d'exercice de l'ensemble des personnels et ainsi les conditions de prise en charge de l'ensemble des publics.

Ces nouvelles informations ne peuvent que nous conforter dans notre attitude critique et nous dénonçons les dérapages que cet affichage politique permet.

Dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation, 14 postes d'agent (administration centrale) ou de délégué (interrégional) au « renseignement pénitentiaire » sur les 25 créés en directions interrégionales ont été publiés pour la mobilité 2015 des conseillers d'insertion et de probation. Au secours !

À la protection judiciaire de la jeunesse, l'unité de veille et d'information fait également entrer la question du renseignement et instille un climat de suspicion sur les professionnels de la PJJ. L'inspection diligentée à la PJJ ne fait que renforcer cette dimension.

Nos métiers de travailleurs sociaux auprès de mineurs ou des majeurs ne peuvent être détournés à de leur éthique professionnelle et de leurs fondamentaux. Nous ne sommes et ne serons jamais des agents de renseignement ! Nous n'acceptons pas que nos administrations se transforment en contrôleurs de la taille des poils de barbes, pour les professionnels comme pour les usagers.

**LA RÉSISTANCE S'IMPOSE !**





Au lendemain de la victoire de SYRIZA aux élections législatives, Alexis Tsipras, premier ministre de Grèce depuis une heure a fait sa première visite officielle au monument de la Résistance d'Athènes.

© Bernard Rondeau / Photosociale

## ÉLECTIONS EN GRÈCE : LE CHANGEMENT, C'EST TOUT DE SUITE

« Un nouveau chapitre de l'histoire grecque s'ouvre aujourd'hui ». Par ces mots, Alexis Tsipras a commencé son discours, le soir de la victoire de SYRIZA aux élections législatives en Grèce, devant plusieurs dizaines de milliers d'Athéniens. Deux semaines plus tard, le nouveau Premier Ministre n'abandonne aucun des engagements pris devant le peuple grec. Dans une déclaration de politique générale résolument à gauche, Alexis Tsipras a réaffirmé « la décision inébranlable du gouvernement d'honorer toutes ses promesses de campagne ». Il a confirmé les principales décisions annoncées au lendemain de la composition de son gouvernement : mise en place de mesures de première urgence pour les plus démunis, hausse du salaire minimum, coup de pouce aux retraites inférieures à 700 euros. Il a confirmé aussi l'arrêt de certaines privatisations.

**A**u lendemain de la victoire de SYRIZA, les 595 femmes de ménage, licenciées par le gouvernement de coalition Nouvelle Démocratie-PASOK de M. Samaras en septembre 2013, ont le sourire. 500 jours et nuits à occuper le trottoir du ministère des finances, des gants Mapa rouges en guise d'étendard, elles ont tenu le pavé contre le gouvernement et les créanciers de leur pays et, ni les violences policières, ni les difficultés financières ne sont venues à bout de leur combativité. Magdeleni Sokoli, femme de ménage au ministère depuis 20 ans est fière que leur lutte soit devenue le symbole de la résistance à une « occupation » économique et politique de la Grèce au

nom d'une dette largement illégitime : « Ils pensaient qu'en s'en prenant à des femmes qui occupaient des emplois subalternes au ministère, ils ne couraient aucun risque, mais ils se sont lourdement trompés. Nous nous battons depuis le 1er jour. Ce travail c'est l'avenir de nos enfants, beaucoup d'entre nous ont plus de 45 ans et sont divorcées, veuves ou femmes de chômeurs. Alors nos 400 ou 500€ par mois pour un mi-temps, c'est essentiel pour vivre ». Leur licenciement, qui devait donner des gages à la Troïka sur la réduction de l'emploi public, est devenu la marque honteuse d'un gouvernement dont l'idéologie du « moins d'État » a failli. « Nous avons été remplacées par des femmes travaillant pour des entreprises privées et payées 200 € par mois, mais à l'arrivée,

le boulot est mal fait et ça leur coûte plus cher », rajoute Magdeleni.

### DÉSASTRE DES POLITIQUES LIBÉRALES

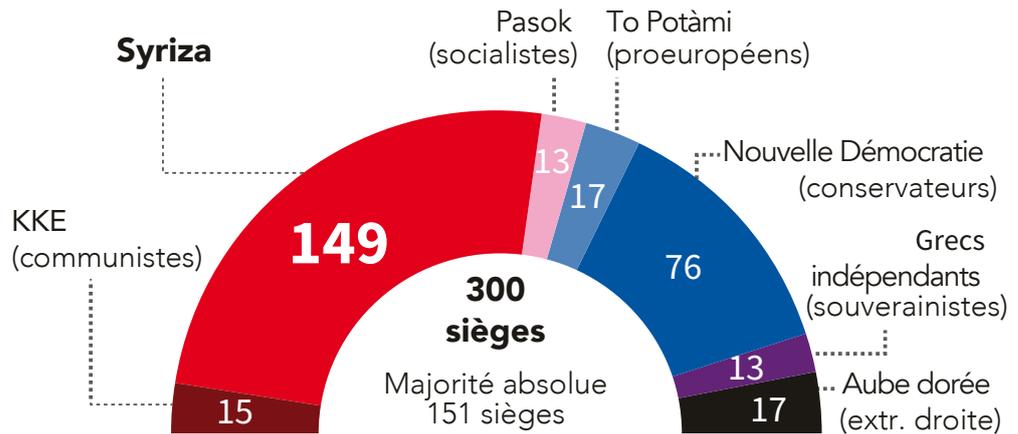
Les chiffres de l'économie grecque ne lui donnent pas tort. Si la dette de l'État grec n'a pas augmenté depuis la mise en place des mesures d'austérité imposées par la troïka (Communauté Européenne, BCE et FMI), le PIB de la Grèce s'est effondré de 25 % et les recettes fiscales sont en baisse. Pour Giorgos Koutsoukos, membre du bureau du syndicat META/Finances, rencontré quelques jours plus tôt sur le kiosque électoral de SYRIZA, la crise financière et la dette sont des prétextes pour imposer une politique libérale et casser les acquis des salariés : « Le

gouvernement de Samaras a aboli les conventions collectives. Cela a déclenché une baisse des salaires de 30 % dans la fonction publique et de 40 % dans le privé. Puis ils ont augmenté les impôts pour les classes populaires et les classes moyennes tout en diminuant ceux des grandes entreprises et des plus fortunés. En fait, l'évasion fiscale est la seule à établir des records de hausse. Giorgos l'explique facilement: « Déjà, il n'y a pas de volonté politique pour faire la guerre à l'évasion fiscale. En plus, nous avons perdu 3000 postes au ministère (un quart des effectifs) par le non-remplacement d'agents partis en retraite. Les services sont désorganisés, les contrôles sur les riches et les grandes entreprises sont de plus en plus difficiles à réaliser ».

### SYSTÈME SANITAIRE EXSANGUE

Économie au point mort, recettes de l'État en baisse, en 5 ans, la politique des deux derniers gouvernements et les mesures imposées par la Troïka ont plongé la Grèce dans un désastre humanitaire. C'est en visitant l'hôpital de la Croix Rouge, un des plus grands d'Athènes, qu'on mesure les difficultés quotidiennes du peuple grec. Car le système de santé n'a pas été épargné par la baisse des crédits, comme nous l'explique Eleni Mavrommati, chef du service anesthésie: « Le budget de l'hôpital a baissé de 30 %, un poste de médecin sur 4 n'est pas pourvu et le manque de personnel soignant est encore plus important. Le matériel vieillit et tombe en panne, les investissements en matériel lourd ont été retardés, voire annulés. Le comble, c'est que la Communauté Européenne a stoppé sa participation au financement de ce matériel car l'État grec ne pouvait pas financer sa part ». Le personnel de l'hôpital, en sous-effectif, essaie pourtant de faire face. En travaillant plus, alors que les salaires, là aussi, ont été amputés de 50 %, ils accueillent un flux de plus en plus important de patients: « Les gens sont touchés par le chômage (au-dessus de 35 %) et n'ont plus de sécurité sociale. Ils viennent donc se faire soigner dans les hôpitaux. Quand nous sommes de garde pour les urgences, c'est le chaos », raconte un médecin urgentiste. Celui-ci regrette aussi l'abandon du programme de santé infantile: « Le système de santé grec a fait un bond en arrière de 30 ans. En hiver, avec les parents qui n'ont plus les moyens de chauffer les habitations et de payer le médecin, les enfants sont tous malades et viennent se faire soigner ici, souvent trop tard d'ailleurs, ce qui complique encore plus notre tâche. Quant

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 25/01 EN SIEGES



aux retraités, avec des pensions à 480 € par mois (3 millions de personnes sont juste au-dessus du seuil de pauvreté, fixé en Grèce à 472 €), ils ne peuvent déjà pas se nourrir et payer leur loyer, alors la santé, c'est le dernier de leurs soucis ».

la politique des deux derniers gouvernements et les mesures imposées par la Troïka ont plongé la Grèce dans un désastre humanitaire

Plus de patients, moins de budget, le système grec de santé est à l'agonie. Pourtant la victoire électorale de SYRISA ouvre des perspectives. Un programme de sauvetage de la sécurité sociale est à l'étude. Savvas Robolis, ancien directeur de l'Institut du Travail, planche avec plusieurs économistes sur le sujet: « Les politiques d'austérité mises en place ces dernières années ont tari les sources de financement du système social. Si nous ne faisons rien, il sera en faillite totale en 2016. Nous travaillons donc sur une « CSG grecque » qui viabiliserait le financement de la sécurité sociale. Sans toucher aux revenus des salariés et des retraités, nous pouvons créer de nouvelles recettes en faisant contribuer les grandes entreprises de BTP, les banques et en créant une taxe sur les loteries. Tout est possible, mais cela doit se construire par le dialogue social avec la société grecque tout entière ».

### UN ESPOIR POUR PLUS DE DIGNITÉ

Si les Grecs, un genou à terre après 5 années de folie libérale, ont accueilli la victoire de SYRISA avec mesure, c'est qu'ils ont été douchés depuis plusieurs années par les promesses électorales.

Le mirage européen s'est évanoui et il leur a fallu se débrouiller seuls. De ces années terribles, sont nées une solidarité et surtout une parole qui se libère. La population grecque a soif de justice sociale et surtout de dignité, et elle a l'espoir qu'Alexis Tsipras ne la trahira pas.

Depuis deux semaines, les actes du nouveau gouvernement semblent lui donner raison. Euclid Tsakalotos, le jour de sa nomination au poste de vice-ministre des relations économiques internationales, en charge de la renégociation de la dette grecque, est venu annoncer aux femmes de ménage l'annulation de leur licenciement et leur réintégration au ministère des Finances. Pour Giorgos et ses camarades des impôts, le travail, dans les prochains mois, ne devrait pas manquer et les effectifs du ministère des Finances seront renforcés. La réforme de l'impôt s'annonce intense: d'abord la guerre contre l'évasion fiscale sera réactivée: « Il faudra faire rentrer les centaines de millions d'euros qui dorment dans les banques suisses ou luxembourgeoises des 2000 Grecs dont la liste a été établie par le FMI. Dans le même temps le statut fiscal des grands groupes industriels et financiers, des armateurs et du clergé sera réformé pour qu'ils participent enfin à l'effort fiscal. L'impôt sur les hauts revenus devrait, quant à lui, passer de 32 à 40 %. Ces nouvelles recettes financeront la non-imposition des ménages dont le revenu n'excède pas 12000 € par an et la suppression de l'impôt foncier pour les biens les plus modiques. Ces mesures de justice sociale dégageront du pouvoir d'achat pour les foyers les plus modestes ».

Magdeleni, la femme de ménage, reprendra bientôt le travail. Alexis Tsipras, le « jeune homme » comme elle l'appelle, a tenu ses promesses: « Il peut compter sur notre soutien et celui des travailleurs grecs. Aujourd'hui, la politique de mon pays se décide à Athènes, et non à Bruxelles ».



© legabatchs Fotolia.com

La CGT équipement environnement revendique un report modal de la route vers les transports alternatifs comme le ferroutage



## INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Plutôt que continuer à privatiser, il conviendrait de renationaliser les sociétés d'autoroutes afin de financer et développer d'autres modèles de transport

**L**e Premier ministre, vient de confirmer, après un avis favorable de la Commission européenne, le projet de nouvelles concessions routières sur des tronçons du réseau routier national via un plan de relance autoroutier que la CGT dénonce et combat fermement avec les salariés et les populations. Le report par le gouvernement de la décision de dénoncer les concessions actuelles, pourtant demandée par l'ensemble des députés socialistes, est une position incompréhensible après le scandale national des privatisations des sociétés d'autoroute par le gouvernement de D. de Villepin en 2005-2006 qui a conduit à la situation de « rente » des sociétés concessionnaires actuelles. Il faut mettre fin à ce modèle économique de rémunération du coût du capital qui a abouti à distribuer 14,7 milliards € aux actionnaires en 7 ans, au détriment d'un réinvestissement dans les infrastructures d'intérêt général permettant le report modal de la route et de son rééquilibrage vers les transports alternatifs : ferroviaire, fluvial et maritime.

pour 100 € de péages payés par l'usager, 20 à 24 € sont du bénéfice net pour les concessionnaires d'autoroutes

Il a fait également la preuve de sa nocivité pour la société, les usagers et les salariés des sociétés d'autoroutes qui ont subi une hémorragie des emplois soit 15 % des effectifs globaux du secteur autoroutier. Les concessionnaires diminuent leur masse salariale pour augmenter leurs profits colossaux au détriment de la qualité de service et de la sécurité.

Après le rapport de l'Autorité de la concurrence qui dénonce également « le rapport déséquilibré entre l'État et les sociétés concessionnaires d'autoroute, pour renégocier les concessions », la ministre de l'écologie, prétend « tenir bon » contre la hausse des tarifs de

péages demandée par les sociétés privées. Cependant, celles-ci pratiquent des hausses continues des péages déconnectées des coûts réels, bien supérieures à l'inflation, et bénéficient de mesures dérogatoires de compensation des investissements qu'elles réalisent, par l'allongement des durées de leurs concessions, allant jusqu'à 2033 pour certaines d'entre elles !

### LE PLAN AUTOROUTIER DU GOUVERNEMENT C'EST NON !

C'est bien pour mettre fin à cette spirale sans fin de la privatisation du patrimoine routier public, que la CGT dit NON au choix du Gouvernement de mettre en place son plan de relance autoroutier sur la période 2015-2020. Il poursuit de nouvelles privatisations du réseau routier national en demandant aux sociétés concessionnaires de s'engager sur des travaux routiers estimés à 3,2 milliards €, montant qui leur a été réparti par l'État, de gré à gré, par « adossement » des projets aux réseaux de chaque société. Les durées des concessions actuelles seront rallongées de 2 à 5 ans en compen-

## QUESTIONS A

sation à l'investissement de leur part. Et cela même s'il est bien connu que « la rentabilité nette des sociétés concessionnaires est très élevée puisqu'elle atteint en 2013 selon les sociétés, entre 20 et 24 % de leurs chiffres d'affaires; en d'autres termes, pour 100€ de péages payés par l'usager, 20 à 24 € sont du bénéfice net pour les concessionnaires d'autoroutes ».

De plus, la réalisation de la plupart de ces travaux va tomber, à l'issue des appels d'offres qu'elles vont lancer dès 2015, dans l'escarcelle de leurs filiales appartenant aux groupes de BTP Vinci et Eiffage. Les profits ne s'arrêtent pas à l'exploitation des autoroutes, ils se nichent aussi dans le marché des travaux autoroutiers!

Pour la CGT, l'État, qui a privatisé les sociétés d'autoroutes au moment où celles-ci commençaient à être bénéficiaires doit dénoncer les concessions actuelles pour reconquérir dans le giron public la gestion des réseaux d'autoroutes qui relève d'un grand service public routier national. Il n'y a pas d'autre alternative qu'une renationalisation de nos autoroutes concédées et cela suppose une volonté politique.

Le débat sur le devenir des autoroutes concédées doit se poursuivre auprès des salariés et des populations pour engager des mobilisations convergentes contre la réalisation de ce plan autoroutier, projet par projet et territoire par territoire, afin de reconquérir la maîtrise publique des dépenses d'avenir pour les infrastructures de transports. C'est l'engagement de toute la CGT de créer à nouveau un rapport de forces pour la réappropriation publique du réseau autoroutier concédé. ♦



**Gaëtan SILENE**  
secrétaire général du  
syndicat national des  
personnels techniques  
des réseaux infrastructures (SNPTRI)

relative aux libertés et responsabilités locales » mise en œuvre à partir de la fin 2006 et du début 2007 a eu comme conséquence le transfert d'une grande partie des personnels de l'État (de l'ordre de 33000) travaillant sur les routes dans les conseils généraux. Ceux restés à l'État ont quitté les directions départementales de l'équipement (DDE) pour participer à la création des services spécialisés appelés directions interdépartementales des routes (DIR) qui sont au nombre de 11 sur l'hexagone. Ces transferts ont déstructuré la continuité du service public car aujourd'hui il existe plusieurs intervenants sur un même réseau avec des niveaux de service différents. Les investissements sont en baisse constante comme le budget pour l'entretien des réseaux et infrastructures gérés par l'État. Dans la continuité de ces réformes, d'autres services ont été créés comme les directions inter-régionales de la mer (DIRM) en 2010 s'occupant de la politique de la mer. Une grande partie des voies navigables a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à l'établissement public administratif (EPA) VNF qui est répartie en 7 directions territoriales. Le développement de la voie d'eau n'est pas la priorité du gouvernement, ce qui se traduit par la réduction des moyens budgétaires et humains pour

suite p.11

### ■ FONCTION PUBLIQUE:

#### Qui représente le SNPTRI ?

Le syndicat national des personnels techniques des réseaux infrastructures (SNPTRI) ex-syndicat national des personnels techniques et de travaux de l'équipement (SNPTTE) créé en 1920 continue d'être très présent sur son champ de syndicalisation qui concerne tous les personnels exerçant les missions de service public sur les réseaux et infrastructures (routes, voies navigables, ports maritimes). Depuis notre dernier congrès d'octobre 2014, je suis secrétaire général du SNPTRI-CGT.

### ■ FONCTION PUBLIQUE:

#### Quelles sont les conséquences des réformes gouvernementales ?

La loi du 13 août 2004 dite « Loi

## LIBÉRALISATION DE L'AUTOCAR: DANGER

## UN NON-SENS ENVIRONNEMENTAL

En ouverture de la III<sup>e</sup> Conférence environnementale le 27 novembre 2014, le Président de la République pointait comme priorité la diminution des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), la préservation des ressources naturelles et la diminution de la consommation d'hydrocarbure. Des priorités que porte la CGT depuis des années mais qui n'ont pas trouvé d'échos dans la table ronde « transports » de cette conférence malgré les interventions de la CGT.

Au contraire, le projet de loi « MACRON » va complètement à l'encontre de ces annonces en prévoyant la libéralisation de l'autocar. Ce projet de loi prévoit des « services librement organisés » avec « la possibilité, pour les entreprises de transport public routier de personnes, d'assurer – à leur initiative toute desserte interurbaine ». On permet ainsi un développement de la concurrence à outrance

inter et intramodale.

De nombreuses lignes ferroviaires sont menacées de fermeture par manque d'investissement dans les infrastructures tout comme dans le renouvellement du matériel (Corail-train de nuit...). De plus, la réforme du système ferroviaire n'a pas réglé le problème de la dette. Arrêtons d'opposer et de mettre en concurrence les modes de transports et les salariés qui les assurent!

Voyons les dégâts de cette politique dans le transport des marchandises, source d'un dumping social conduisant à des milliers de suppressions d'emplois dans le transport routier, dans le Fret ferroviaire, tout en développant une précarisation de l'emploi, avec des effets négatifs sur l'environnement!

Contrairement aux annonces faites, il n'y aura pas la création de 10000 emplois (et de quels emplois parlons-nous: pré-

caires-travailleurs détachés...) pendant que des milliers sont supprimés à la SNCF.

Il faut aussi savoir qu'une partie des usagers du rail ne se reporte pas sur les autocars et reprend la voiture.

On va encore amplifier les inégalités sociales et territoriales: le TGV pour les grandes métropoles et les plus « nantis », l'autocar pour les autres villes et les plus démunis.

Comme pour le transport routier marchandises, on ne comptabilise pas dans le tarif les coûts externes (accidentologie, usure des infrastructures, pollution...) payés par tous les contribuables!

Pour la CGT, nous avons besoin de tous les modes de transports en complémentarité, dans un concept multimodal, sous contrôle et maîtrise publics pour reconstruire un véritable service public de transport répondant à l'intérêt général, accessible à tous y compris tarifaire, quel que soit le territoire. ♦



l'établissement et l'absence de politique volontariste sur l'inter modalité avec d'autres modes de transport, et le développement du canal Seine-Nord-Europe.

Le gouvernement envisage d'aller plus loin dans la casse de notre service public avec la suppression des services et la privatisation massive de réseaux et infrastructures avec transfert des personnels au privé. Les décisions du gouvernement sur les sources de financement public comme entre autre le recul par rapport à l'écotaxe mettent à mal le budget des réseaux et infrastructures et donnent prétexte pour livrer au secteur marchand les routes et autoroutes pour faire payer l'utilisateur.

Le plan de relance autoroutier validé par la commission européenne le 29 octobre 2014 démontre que la seule volonté du gouvernement est de rallonger les concessions autoroutières en donnant toujours plus aux actionnaires des sociétés privées d'autoroutes sans contrepartie. D'ailleurs, l'autorité de la concurrence a pointé que l'augmentation du prix des péages chaque année profite aux seuls actionnaires et non à l'investissement.

Les multiples actions militantes sur le terrain pour porter les revendications catégorielles des salariés, mais surtout une autre orientation politique par la renationalisation des autoroutes et leur retour dans le giron de l'État se développent. Notre syndicat national, avec les personnels, combat ces projets de privatisations. Notamment l'action nationale du 11 février 2014 a permis de faire reculer le gouvernement.

### ■ FONCTION PUBLIQUE: Quelles sont les orientations de votre dernier congrès?

Les décisions de notre dernier congrès sont sans ambiguïté:

- Combattre les réformes de l'État et Territoriale avec un plan de travail clair qui va être décliné sur tout le territoire très prochainement;
- Combattre tous les plans de privatisations des réseaux et infrastructures;
- Obtenir de meilleures conditions statutaires;
- Tout mettre en œuvre pour gagner la bonification du service actif pour les agents qui ont la reconnaissance de la pénibilité, et pour ceux qui exercent les mêmes missions et qui n'ont pas la reconnaissance la pénibilité l'obtenir par un classement en service actif avec bonification;
- Que l'exposition à l'amiante soit réellement reconnue pour les personnels, par une traduction sur la fiche d'exposition ainsi que l'octroi de l'allocation de cessation anticipé d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA);
- Faire grandir le rapport de forces pour contrer les politiques d'austérité.

Nous mettons en place nos plans de travail qui résultent de ces orientations votées unanimement par les congressistes. ♦



### POURQUOI CE LIVRE ?

D'abord parce qu'il est temps de répondre au discours récurrent tenu par nombre de responsables politiques ou de médias sur les fonctionnaires. Tantôt c'est leur nombre qui est dénoncé comme excessif au regard soit des contraintes budgétaires présentées comme une fatalité, soit de comparaisons internationales simplificatrices, sans que jamais la question des besoins auxquels les services publics répondent ne soit abordée. Tantôt c'est le statut lui-même qui est vilipendé comme source de privilèges, de rigidité, et l'on fait assaut de propositions pour le remettre en cause ou le détourner, comme si le statut n'avait aucune justification, comme si la précarité était gage d'une plus grande efficacité.

Ensuite parce que l'on peut constater une perte de mémoire historique considérable: les gens ne savent plus d'où ils viennent et cela les handicape pour comprendre le présent et envisager l'avenir de manière constructive. Et cela est particulièrement vrai pour la fonction publique.

Cette situation a provoqué et entretient une déstabilisation et une crise de confiance au sein même des fonctionnaires et des agents: elle génère chez eux de multiples interrogations qui aboutissent souvent à de la souffrance professionnelle mais aussi à de dommageables formes de repli, conduisant à oublier les finalités mêmes de leur statut.

Dans ce contexte il nous a paru nécessaire de rappeler d'où vient la Fonction publique, dans quelle histoire longue elle se situe, quels sont les débats et les choix qui ont présidé à la construction actuelle du statut mais aussi d'éclairer ce qui fonde et justifie l'existence d'une fonction publique dont le statut est régi par la loi et non par

le contrat. Il s'agit d'en faire percevoir la réalité, le sens et les enjeux.

Nous avons en même temps voulu affirmer la modernité et l'avenir de la fonction publique et des services publics: les défis auxquels notre époque est confrontée – qui vont de la cohésion de notre société à l'avenir de notre planète – impliquent de réinvestir dans des formes d'organisation qui visent à une réappropriation du commun. La crise économique, sociale, environnementale que nous connaissons montre l'impasse du « tout-libéral » et met en lumière la nécessité de régulations, de programmations, l'importance des valeurs de solidarité et d'intérêt général, et le besoin de prise en charge démocratique des biens communs.

Dans cette perspective nous avons eu le souci de décrire la place de la fonction publique dans la nation et de faire l'inventaire des problèmes qui s'y posent: non, il n'y a pas trop de fonctionnaires et les services publics manquent de moyens, leur pénurie hypothèque la réussite d'une réforme territoriale démocratique; la recherche d'une meilleure efficacité des administrations ne peut aboutir en copiant le management des entreprises privées dont la finalité est la rentabilité; il n'est pas possible de maintenir le blocage des salaires en vigueur depuis cinq ans, ce qui vide tout dialogue social de contenu, etc. Pour autant, nous n'avons pas eu la prétention d'apporter une réponse à toutes les questions qui se posent dans les trois fonctions publiques parce que nous souhaitons laisser des questions en débat tout en donnant aux fonctionnaires comme aux citoyens les moyens de se faire une opinion par eux-mêmes: le sens à donner au principe hiérarchique, à l'obligation de réserve, au devoir d'obéissance; le critère de nationalité pour l'accès aux emplois publics; la différence entre travail prescrit et travail réel, entre égalité formelle et égalité réelle; la place à réserver à l'utilisateur; l'irruption des technologies de l'information; les traductions concrètes du principe de laïcité...

Ce livre s'adresse à la fois aux fonctionnaires et aux usagers. Il se veut pédagogique mais aussi politique, en ceci que derrière la question de la place, de l'organisation et de la conception de la fonction publique on retrouve des enjeux fondamentaux de société. ♦

Anicet Le Pors  
Gérard Aschieri

### LES ÉDITIONS DE L'ATELIER

Parution: janvier 2015

Pages: 229 pages

**19 € prix librairie, en souscription au tarif de 15 € en commande directe auprès de l'UGFF**



Conférence de presse de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, après son élection par le CCN le 3 février 2015.



## CGT: APRÈS LE COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DES 3 ET 4 FÉVRIER, CONSTRUIRE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE !

**A** l'évidence, la CGT a été et reste confrontée à une crise. Cette crise ne saurait se réduire à l'engagement irrecevable et sans contrôle de différentes dépenses confédérales. Elle ne saurait pas plus se réduire aux importantes difficultés rencontrées lors de la difficile succession de Bernard Thibault.

Sans prétendre ici à l'exhaustivité, les mandats de Louis Viannet, de Bernard Thibault, le document d'orientation adopté lors du 50e congrès confédéral, se caractérisent par des ruptures, des objectifs revendicatifs nouveaux et conséquents :

- Une démarche syndicale articulant contestations et critiques des politiques gouvernementales et patronales, élaboration de propositions et de revendications alternatives, construction des rapports de forces nécessaires et du plus haut niveau possible pour imposer leur prise en compte dans des processus de négociations.

- Un corpus revendicatif ayant pour objet de réhabiliter et de revaloriser la place, le rôle et les finalités du travail dès lors qu'il y a besoin de le transformer pour changer la société, de créer un nouveau statut du travail salarié et une nouvelle sécurité sociale professionnelle.

---

Repenser, de manière pérenne le projet syndical de la CGT, la stratégie des luttes, l'unité d'action, les objectifs du syndicalisme rassemblé et de rassemblement du syndicalisme

- L'affirmation et la recherche d'une conception nouvelle de l'unité, dans le champ syndical et au-delà.

- Une véritable mise en œuvre de l'indépendance de la CGT à l'égard des organisations politiques.

- Un nouveau dimensionnement international et européen de la CGT afin de répondre aux défis posés par la mondialisation et la financiarisation

du capitalisme.

- Créer les conditions d'une évolution et d'une transformation, au sens large du terme, de notre outil syndical et de ses modalités de financement (nouveau système de répartition de la cotisation syndicale), condition indispensable pour relever les défis du revendicatif, de la syndicalisation, de l'influence électorale, prenant en compte les transformations profondes du salariat.

Force est de constater que la CGT, au sens de la Confédération, ses organisations professionnelles et territoriales, est confrontée, si ce n'est à des échecs, mais tout

au moins à des difficultés et des obstacles du point de vue de la mise en œuvre d'évolutions aussi importantes et conséquentes.

C'est pourquoi la démarche syndicale de la CGT ne repose plus sur un projet syndical et des perspectives stratégiques lisibles et partagées de rupture avec le capitalisme et de transformation profonde et durable de la société.

## POUR SORTIR DE LA CRISE: LES PROPOSITIONS DE L'UGFF

Dans la dernière période, toujours sans prétendre à l'exhaustivité, ces questions ont été soumises à la réflexion et au débat de la commission exécutive de l'UGFF. C'est sur la base de ces réflexions et débats que l'UGFF a formulé différentes propositions aux membres de la commission exécutive confédérale et aux organisations du comité confédéral national:

- Mise en place d'une commission, composée de membres de la commission exécutive confédérale, de la commission financière de contrôle confédérale, d'organisations du comité confédéral national, chargée de faire toute la transparence sur les dépenses confédérales mais aussi d'élaborer des préconisations pour améliorer les dispositifs existants d'engagement et de contrôle des dépenses.

- Point d'étape sur la mise en œuvre des orientations issues du 50e congrès confédéral.

- Repenser, de manière pérenne le projet syndical de la CGT, la stratégie des luttes, l'unité d'action, les objectifs du syndicalisme rassemblé et de rassemblement du syndicalisme.

- Reprendre la réflexion sur les indispensables évolutions de l'outil syndical dans ses dimensions confédérales, territoriales et professionnelles.

- Organiser dans des conditions nouvelles la démocratie et le fonctionnement démocratique de notre organisation, y compris s'agissant des nécessaires articulations entre le bureau confédéral, la commission exécutive confédérale et le comité confédéral national.

- Mettre en place une commission de travail composée de membres du bureau confédéral, de la commission exécutive confédérale, d'organisations du comité confédéral national afin de préparer le 51e congrès confédéral.

## APRÈS LE COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DES 3 ET 4 FÉVRIER 2015: CONSTRUIRE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Même si beaucoup reste à faire, les débats et les décisions prises lors de ce CCN sont constitutifs d'une nouvelle dynamique pour la CGT. Pour l'essentiel, elles répondent aux propositions formulées par la commission exécutive de l'UGFF:

- 5 thèmes, fil conducteur de la préparation du 51e congrès confédéral:

1. démarche syndicale, rapport aux salariés dans la construction des revendications avec la réaffirmation de construire avec eux des propositions visant à changer le travail,

2. les processus de construction des processus de mobilisations;

3. le rapport de la CGT avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif;

4. le rôle et l'apport de la CGT dans le syndicalisme mondial et européen;

5. la démocratie au sein de la CGT avec l'objectif de mieux articuler le rôle et le travail du CCN, de la CEC et du BC.

- Une préparation exceptionnelle du 51e congrès confédéral avec un premier objectif de rencontre de 2000 syndicats de la CGT.

- La réaffirmation d'une démarche de rassemblement dans le champ syndical articulant syndicalisme ras-

semblé mais aussi poursuite et amplification de la réflexion sur le rassemblement du syndicalisme au travers notamment du travail engagé avec la FSU.

- Une disponibilité de la CGT, à partir de son identité et de sa spécificité syndicales, pour débattre et agir avec les partis politiques démocratiques et le monde associatif.

- La volonté de la CGT de créer les conditions d'un syndicalisme plus revendicatif et d'actions plus marquées au niveau international et européen.

Enfin, à un moment où le Gouvernement, toujours sous l'aiguillon des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, accentue la mise en œuvre des politiques d'austérité, l'UGFF se félicite de la décision prise par le CCN d'organiser, dans un cadre le plus unitaire possible, une journée d'action interprofessionnelle porteuse d'autres choix. ♦

## LE NOUVEAU BUREAU CONFÉDÉRAL EST CONSTITUÉ À PARITÉ HOMMES/FEMMES. IL COMPREND COMME LE PRÉCÉDENT BUREAU 10 MEMBRES. L'ÂGE MOYEN DE CETTE DIRECTION EST DE 49 ANS.

➔ **PHILIPPE MARTINEZ**, 54 ans. Technicien. Secrétaire général de la fédération de la métallurgie. Il est membre de la CE de la CGT depuis 2013

➔ **FABRICE ANGÉI**, 56 ans. Cadre. Membre de la fédération CGT des services publics, membre de la CE de la CGT depuis 2009.

➔ **COLETTE DUYNLAEGER**, 56 ans. Employée à France télécoms (Orange). Secrétaire générale de la fédération des activités postales et de télécommunications (FAPT-CGT) depuis 2004. Membre de la CE de la CGT depuis 1999.

➔ **VIRGINIE GENSEL-IMBRECHT**, 46 ans. Cadre à EDF. Secrétaire générale de la fédération nationale mines-énergie depuis 2010. Éluë à la CE de la CGT en 2013.

➔ **PASCAL JOLY**, 56 ans. Agent de maîtrise. Ancien secrétaire de l'union départementale CGT des Yvelines et originaire de la Fédération CGT des cheminots, secrétaire général de l'union régionale d'Ile-de-France CGT. Membre de la CE de la CGT depuis 2003.

➔ **DENIS LALYS**, 44 ans. Cadre à Pôle-emploi en Bretagne. Secrétaire général de la fédération CGT des organismes sociaux. Membre de la CE de la CGT depuis 2009.

➔ **GRÉGORY ROUX**, 43 ans, Technicien à la SNCF où il est entré comme apprenti au matériel. Secrétaire général adjoint de la fédération nationale des travailleurs des chemins de fer (Cheminots) CGT. Élu à la CE de la CGT en 2013.

➔ **MARIE PAULE SAAVEDRA**, 35 ans. Technicienne. Union départementale CGT du Vaucluse et issue de la fédération de la santé-action sociale. Membre de la CE de la CGT depuis 2009.

➔ **CÉLINE VERZELETTI**, 46 ans. Employée des services pénitentiaires, ancienne secrétaire générale du syndicat CGT pénitentiaire. Membre de la direction de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT. Éluë à la CE de la CGT en 2013.

➔ **GISÈLE VIDALET**, 54 ans. Cadre à La Poste. Secrétaire générale de l'union départementale CGT de la Haute-Garonne et issue de la fédération des activités postales et de télécommunications (FAPT-CGT). Membre de la CE de la CGT depuis 2003.



# Journées d'études

**UGFF ET FÉDÉRATION  
DES SERVICES PUBLICS  
AU SUJET DE LA  
RÉFORME TERRITORIALE,  
DE LA RÉFORME  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES, DE LA  
RÉFORME DE L'ÉTAT**

**10 & 11  
MARS  
2015**

*Auditorium de  
la Bourse du travail  
de Bobigny*



## TROIS THEMES 4 tables rondes

THÈME 1 >> **MARDI 10/03 14H00 – 18H00**

**RÉFORME TERRITORIALE, RÉFORME DE  
L'ÉTAT : QUELLES ANALYSES PARTAGÉES ?**

**Intervenants**

**Viviane Flatraud**

fédération des services publics CGT

**Anicet Le Pors**

ancien ministre de la Fonction publique (1981-1984)

**Jérôme Gleizes**

élu, mairie de Paris EELV

THÈME 2 >> **MERCREDI 11/03 9H00 – 12H30**

**RÔLE DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS  
DANS LA MISE EN ŒUVRE DES  
POLITIQUES PUBLIQUES**

**Intervenants**

TABLE RONDE A

Quelles doivent être les missions de service public de l'état et des collectivités, quelles complémentarités entre l'État et les collectivités ?

**Valérie Renault**

UGFF-CGT

**Willy Pelletier**

Sociologue, auteur de l'ouvrage « L'Etat démantelé », membre de la Fondation Copernic

**Jean-Jacques Paris**

Vice-président du conseil général de Gironde (33), Secrétaire général de l'ANECR

**Intervenants**

TABLE RONDE B

Quels moyens pour la mise en œuvre de ces missions de service public ?

**Jean-Paul Rica**

Fédération des services publics CGT

**Gérard Aschieri**

FSU – Membre du CESE

**Aubry Mairiaux**

Président fédéral de l'union nationale des services publics (NUOD) — secteur finance (Belgique)

THÈME 3 >> **MERCREDI 11/03 14H00 – 16H00**

**COMMENT FAIRE SAUTER LE  
VERROU DE L'AUSTÉRITÉ ?**

**Intervenants**

**Christophe Delecourt**

UGFF-CGT

**Gilles Garnier**

Conseiller général de la Seine-Saint-Denis

**Grigoris Gerotziafas**

Universitaire grec

**Vous y rendre**

**>> Auditorium de  
la Bourse du travail  
de Bobigny ///**

**1, PLACE DE LA LIBÉRATION  
93000 BOBIGNY**

**EN VOITURE**

**DEPUIS PARIS,  
PAR LA PORTE DE LA VILLETTE  
(10 MINUTES) :**

- ▶ Récupérer la rue du Chemin de Fer, de l'avenue Corentin Cariou
- ▶ Prendre à droite la D20 (avenue Édouard Vaillant)
- ▶ Prendre à gauche la D115 le long du cimetière parisien Pantin-Bobigny (av. du Général Leclerc et Henri Barbusse)
- ▶ Au rond-point (place de l'Escadrille Normandie-Niémén), prendre à droite (avenue Jean Jaurès)
- ▶ Au rond-point (place de La Libération), prendre à gauche (boulevard Lénine)

**EN TRANSPORTS EN COMMUN**

**Méto**

- ▶ ligne 5 Bobigny Pablo Picasso < > Place d'Italie
- ▶ Paris gare du Nord à 15 minutes
- Arret: Pablo Picasso en centre-ville

**Tramway T1**

- ▶ Arret: La Ferme

**RER E**

- ▶ RER départ de Haussmann-Saint Lazare direction Chelles Gournay, descendre à Noisy Le Sec, puis prendre le T1 direction La Courneuve - 8 Mai 1945, descendre à La Ferme

**Bus**

- ▶ Contact Ratp 3246

**RÉFORME TERRITORIALE, RÉFORME DE L'ETAT : QUELLES ANALYSES PARTAGÉES ?**

**C**réation des métropoles, fusions des régions diminuées de moitié, « dévitalisation » puis disparition des conseils départementaux à l'horizon 2020, concentration fusion des structures de coopérations intercommunales, disparition progressive de la commune, le paysage de l'organisation territoriale de la République fait l'objet de bouleversements sans précédent. Cette réforme engagée en 2010 avec la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) s'est poursuivie en 2014 avec la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) promulguée le 28 janvier 2014. Le projet de loi de délimitation des régions définitivement adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2014 fixe le nombre des régions à 13 au 1er janvier 2016. Enfin, le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit une redistribution des compétences entre collectivités locales et certains services de l'Etat.

Au demeurant, cette réforme ne pose pas uniquement la question de l'organisation et des missions confiées aux collectivités territoriales. Elle est aussi porteuse d'un changement de forme de l'Etat, c'est-à-dire de son organisation politique, de son rôle,

de ses relations avec les territoires et les citoyens.

Après la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et la Réforme des Administrations Territoriales de l'Etat (REATE), la Modernisation de l'Action Publique (MAP) est aujourd'hui partie intégrante de la réforme de l'action publique car dans le même temps se pose la question de l'organisation territoriale des services déconcentrés de l'Etat couplée à une revue des missions engagée par le gouvernement.

Ainsi, sous couvert de réforme territoriale, ce sont les contenus mêmes de l'intervention publique à tous ses niveaux qui sont revisités non pas à partir d'une réflexion sur la vitalisation des territoires et les besoins des citoyens et des usagers mais dans le carcan de l'austérité.

Les réformes portées par le gouvernement marquent-elles la fin de l'Etat décentralisé et le retour de l'Etat centralisateur ?

Traduisent-elles la volonté d'aller vers un Etat Régional, première étape de construction de l'Etat Fédéral ?

Ont-elles pour but ou pour effet d'amoindrir le rôle de l'Etat et la portée de son action tout en offrant des débouchés à la marchandisation de pans du service public ?

**RÔLE DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**D**ans le cadre de la politique de modernisation de l'action publique, le gouvernement conduit la réforme de l'administration territoriale de l'Etat en parallèle de la réforme des collectivités territoriales. Une nouvelle revue des missions des administrations centrales et déconcentrées doit permettre d'identifier celles qui relèveront des missions fondamentales de l'Etat et celles qui seront abandonnées, transférées ou déléguées à des prestataires publics ou privés. Cette revue des missions devra également déterminer leur niveau pertinent d'exercice et mettre en adéquation les responsabilités et les moyens d'action des services. Le nouveau schéma de réorganisation sera proposé par le ministre de l'intérieur avant la fin du premier trimestre 2015. Il devrait coïncider avec les 14 futures grandes régions, avec l'émergence des métropoles et le renforcement des intercommunalités au détriment des conseils généraux. A l'échelon infra, les maisons de service au public et les maisons de l'Etat constitueraient des points de contact de proximité pour les administrés.

Dans ce contexte, il convient de nous interroger sur la définition des missions qui incombent aujourd'hui à l'Etat et aux collectivités locales ? L'Etat et les collectivités locales sont appelées à participer à la mise en œuvre de politiques publiques qui répondent à ces missions. Dans le cadre de quelles complémentarités ? Avec quels moyens ?

Pour répondre à l'injonction de chasse aux dépenses publiques et faire des économies le gouvernement veut encourager toutes les formes de mutualisation entre les services de l'Etat, les services des collectivités locales, les prestataires privés en les regroupant au sein de structures hybrides, agences, guichets uniques, GIP, etc... Avec quelles conséquences pour le service public, les usagers, les personnels ? Quelle fonction publique pour répondre aux missions publiques ? Avec quel Statut, quels droits, quelles garanties collectives ? Dans le cadre de quelle démocratie sociale ? Quel périmètre d'intervention des organisations syndicales ?

**COMMENT FAIRE SAUTER LE VERROU DE L'AUSTÉRITÉ ?**

**D**epuis plusieurs décennies, sous l'aiguillon des politiques européennes, des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, des actionnaires et des marchés financiers, les pouvoirs publics ont organisé et laissé se développer une crise des finances publiques.

Cette crise trouve son origine dans une captation toujours plus grande par le capital des richesses produites par le travail.

Dans un tel contexte, les pouvoirs publics transforment les services publics et plus largement la puissance publique pour en faire des outils au service du capital.

Aux 15 milliards d'euros de baisse de la dépense publique au titre de la loi de finances 2014, le pacte dit de « responsabilité » de François Hollande et Pierre Gattaz a pour objet d'ajouter une nouvelle ponction de plus de 50 milliards d'euros, au détriment du financement de toute l'action publique, celle de la sécurité sociale, celle de l'Etat et de ses opérateurs, celle des collectivités.

De telles évolutions se traduiront aussi par une nouvelle amputation des moyens budgétaires alloués aux trois versants de la fonction publique avec des suppressions d'emplois, un effondrement des crédits de fonctionnement et d'investissement, la poursuite du gel des rémunérations, la diminution des crédits alloués aux mesures catégorielles au détriment de la reconnaissance des qualifications...

La défense, la reconquête et le développement des politiques et des services publics imposent de faire sauter le verrou de l'austérité.

Comment ? Quelles propositions portées ensemble ?

BAISSE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE EN MILLIARDS D'€ (MDS)				
	Global	Etat	collectivités	dépenses sociales
D'ici 2017	- 50 Mds	- 21 Mds	- 11 Mds	- 21 Mds
Loi de finances 2015	- 21 Mds	- 7,7 Mds	- 3,7 Mds	- 9,6 Mds



**ANIMATION DES DÉBATS : JEAN-FRANÇOIS JOUSSELIN, NVO**



© fotodo - Fotolia.com

## LA CGT EXIGE



>> La fin du gel des pensions et retraites



>> Une amélioration du pouvoir d'achat de tous les retraités par une revalorisation des retraites et un rattrapage immédiat de 300 €



>> Le retour à une revalorisation annuelle au 1er janvier des pensions et pensions de réversion



>> Que les pensions de réversion soient portées à 75 % de la pension du défunt sans condition de ressources et elles doivent être également servies aux pacésés



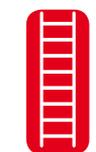
>> Le rétablissement de la 1/2 part supplémentaire aux veufs, veuves et divorcés pour le calcul de l'impôt



>> La suppression de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie



>> La non-imposition de la majoration pour les retraités ayant 3 enfants ou plus



>> La reconnaissance de l'évolution de la qualification du grade auquel ils appartenaient par le rétablissement de la péréquation

## VIVRE DIGNEMENT SA RETRAITE

**L**e pouvoir d'achat des retraités est sérieusement écorné du fait de revalorisations annuelles insuffisantes ne tenant pas compte des hausses contraintes subies par les retraités. Cela a encore été accentué par le report par le gouvernement Ayrault du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre 2014 de la revalorisation annuelle puis par un nouveau report au 1<sup>er</sup> octobre 2015 par Monsieur Valls à son arrivée à Matignon. C'est une désindexation qui ne dit pas son nom.

La perte estimée pour les pensions de retraite est de 20 % en 20 ans et il vient s'ajouter ce gel sur 30 mois, de nombreux retraités ont des pensions inférieures au seuil de pauvreté et la retraite mensuelle moyenne est de 1216 €. Les différentes réformes (1993, 2003, 2008 et 2010) ont conduit à une diminution importante des pensions. La durée de cotisations pour bénéficier d'une retraite complète a été allongée et les carrières incomplètes subissent des pertes sévères avec la décote. Les dépenses de santé augmentent pour de nombreux retraités. Les retraités ne bénéficient d'aucune revalorisation complémentaire (reclassement, promotions, primes...). Une revalorisation insuffisante des pensions de retraite se traduit par une perte immédiate de pouvoir d'achat

Nous demandons en conséquence que les pensions de retraite soient indexées en tenant compte de ce qu'est véritablement le panier de dépenses des retraités avec au minimum une

pension égale au SMIC pour une retraite complète de 37,5 annuités et qu'aucune pension ne soit inférieure au seuil de pauvreté.

La fiscalité depuis les années Sarkozy a porté également un coup sévère au pouvoir d'achat des retraités. C'est une véritable réforme de la fiscalité qui est nécessaire pour les retraités comme pour les actifs. Pour l'impôt sur le revenu la suppression de la demi-part par la loi de finances 2009 pour les personnes vivant seules et le gel du barème de l'impôt sur le revenu des années 2011 et 2012 a conduit environ 2 millions de foyers fiscaux (et parmi eux de nombreux retraités) de la situation de non-imposables à celle d'imposables avec toutes les conséquences induites en matière de CSG et autres prélèvements sociaux, de fiscalité locale et d'aides sociales. À cela est venue s'ajouter l'instauration de la C.A.S.A. (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013. La hausse de la TVA (de 7 à 10 % et de 19,6 à 20 %) au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a renchéri la plupart des postes de dépenses et les parents de 3 enfants et plus ont vu leur majoration de retraite devenir imposable. Ainsi des retraités avec des revenus modestes et principalement des veuves sont devenus imposables pour la première fois en 2014. Et la réforme annoncée de la fiscalité est renvoyée sine die.

Les retraités de la Fonction publique ne sont ni des nantis ni des privilégiés, la CGT dénonce l'appauvrissement des retraités. ♦



>> Agent contractuel

# le congé de grave maladie

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

■ Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux agents contractuels de la fonction publique d'État (FPE) : Articles 13, 17, 18, 30, 32

L'agent contractuel peut être placé en congé de grave maladie, après avis du comité médical selon certaines conditions

### AGENTS CONCERNÉS:

Le bénéfice du congé de grave maladie est ouvert à l'agent contractuel, atteint d'une maladie nécessitant un traitement et des soins prolongés et présentant un caractère invalidant et de gravité confirmée, qui justifie d'au moins 3 ans de services continus dans les administrations et établissements publics de l'État,

### DEMANDE DE CONGÉ

L'agent contractuel adresse à son administration une demande de congé de grave maladie, accompagnée d'un certificat de son médecin traitant.

Le médecin traitant adresse directement au comité médical ses observations et, éventuellement, les pièces justificatives nécessaires (conclusions d'examens médicaux).

Après avoir soumis si nécessaire l'agent contractuel à une contre-visite, le comité médical transmet son avis à l'administration qui le communique à l'agent et prend sa décision.

Cet avis peut faire l'objet d'un recours devant le comité médical supérieur par l'administration ou l'agent.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DURÉE

Le congé de grave maladie est accordé ou renouvelé par périodes de 3 à 6 mois dans la limite de 3 ans au total. Sa durée est fixée par l'administration sur proposition du comité médical.

Si la demande de congé de grave maladie est présentée pendant un congé de maladie ordinaire (CMO), la 1<sup>re</sup> période de congé de grave maladie part du jour de la 1<sup>re</sup> constatation médicale de la maladie et le CMO est requalifié en congé de grave maladie.

Le renouvellement est accordé dans

les mêmes conditions que la 1<sup>re</sup> demande.

Un agent contractuel peut bénéficier de plusieurs congés de grave maladie (pour la même affection ou des affections différentes) s'il reprend ses fonctions au moins un an entre chaque congé.

### RÉMUNÉRATION

L'agent contractuel dépend du régime général de la Sécurité sociale et perçoit à ce titre, en cas d'arrêt de travail, des indemnités journalières de l'assurance maladie.

En cas de congé de grave maladie, il a droit au maintien par son administration de son plein traitement indiciaire pendant un an puis de son demi-traitement pendant 2 ans.

Les indemnités journalières sont déduites du plein ou du demi-traitement. En pratique :

- soit l'administration verse la part du traitement indiciaire complémentaire aux indemnités journalières. Dans ce cas, l'agent communique à son administration le montant des indemnités qu'il perçoit. L'administration peut suspendre le versement de la part du traitement ou demi-traitement jusqu'à la transmission de ces informations.
- soit l'administration verse l'intégralité du plein ou du demi-traitement et est remboursée par la Sécurité sociale des indemnités journalières.

Aucun texte ne précise les conditions de versement de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement. Par analogie avec les fonctionnaires, l'administration peut les maintenir en intégralité pendant toute la période de congé.

Il en est de même pour le versement

des primes et indemnités. Par analogie avec les fonctionnaires, elles sont a priori suspendues.

### SITUATION DE L'AGENT

Le congé de grave maladie, rémunéré à plein ou demi-traitement, est pris en compte pour la détermination des avantages liés à l'ancienneté et le droit à la retraite.

### FIN DU CONGÉ

À l'issue de son congé de grave maladie et après avis du comité médical,

- l'agent apte à reprendre ses fonctions est réaffecté sur son emploi antérieur ou à défaut sur un emploi similaire assorti d'une rémunération équivalente,
- l'agent temporairement inapte, est placé en congé sans traitement pour une durée maximum d'un an. Cette durée peut être prolongée de 6 mois s'il résulte d'un avis médical qu'il sera susceptible de reprendre ses fonctions à l'issue de cette période complémentaire.
- l'agent contractuel définitivement inapte est reclassé dans un autre emploi ou licencié.

Lorsque l'agent a été placé en congé non rémunéré, il est à l'issue de ce congé :

- soit réaffecté sur son emploi antérieur ou à défaut sur un emploi similaire assorti d'une rémunération équivalente. L'agent qui a été en congé pendant une période égale ou supérieure à un an doit expressément demander sa réintégration par lettre recommandée au moins un mois avant la fin du congé. À défaut d'une telle demande, il est considéré comme démissionnaire.
- soit reclassé ou licencié en cas d'inaptitude définitive. ♦



## Journée internationale pour les droits des femmes! Un combat quotidien ici et ailleurs; hier, aujourd'hui et demain!

La journée internationale pour les droits des femmes du 8 mars n'a été officialisée par l'Organisation des Nations Unies comme telle qu'en 1977 après de très longues luttes féministes.

En France, il faut attendre le 8 mars 1982 pour que le gouvernement socialiste de F. Mitterrand donne un statut officiel à cette journée.

Pourtant, malgré ces journées, malgré de nombreuses lois, malgré des décennies de combat, les Femmes ne sont toujours pas les égales des hommes dans les faits. Effectivement, ici et ailleurs les femmes doivent toujours se battre à tous les niveaux: travail, salaire, vie publique, vie privée, violences conjugales et/ou politiques, travail domestique etc. La Marche mondiale des femmes nous le rappelle aussi tous les cinq ans!

**Cette année, cette marche partira du Kurdistan turc près de Kobané le 8 mars 2015 et arrivera à Paris les 6 et 7 juin pour se clôturer à Lisbonne le 17 octobre.**

### Les violences faites aux femmes:

**Malala Yousafzai: est une jeune militante pakistanaise des droits des femmes, née le 12 juillet 1997 à Mingora, dans la province de Khyber Pakhtunkhwa. Le 9 octobre 2012, elle est victime d'une tentative d'assassinat où elle est grièvement blessée. Symbole de la lutte pour l'éducation des filles et contre les talibans, elle a reçu plusieurs distinctions pakistanaises et internationales. En 2014, elle est co-lauréate du Prix Nobel de la paix avec Kailash Satyarthi. En France, de nos jours, les femmes subissent toujours et encore de terribles violences: chaque année, plus de 216 000 femmes de 18 à 59 ans sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire. Le nombre de femmes adultes subissant un viol ou une tentative de viol est estimé à 86 000 chaque année, seulement 13 % des victimes portent plainte et 1 % des plaintes conduisent à une condamnation. Les violences morales, physiques ou sexuelles se déroulent souvent sur le lieu de travail. Le travail très actif et le combat de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes sur le lieu de travail (AVFT) sont symbolique de ce tabou.**



### Femmes combattantes d'hier qui ont fait aujourd'hui :

**Olympe de Gouges (1748-1793):** elle publie en 1791 la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne puisque les femmes n'ont toujours pas les mêmes droits que les hommes.

**Louise Michel (1830-1905):** révolutionnaire, anarchiste et féministe cette institutrice est de tous les combats. Elle est aujourd'hui encore une des figures emblématiques de la Commune de Paris.

**Kate Sheppard (Nouvelle Zélande) et les Suffragettes (Royaume Uni, début XXème, 1903)** Sous l'impulsion de Kate Sheppard la pionnière mondiale, la Nouvelle Zélande accorde le droit de vote aux femmes en 1893. Les Suffragettes suivent son chemin et militent pour le droit de vote des femmes. En Angleterre elles l'obtiennent en 1928. En France il faut attendre la loi de 1944 pour l'obtenir, mais c'est en 1945 que les françaises voteront pour la première fois! C'était il y a 70 ans!

**Les institutrices 1919-1920:** ce sont les premières femmes salariées en France à obtenir l'égalité de salaire avec les hommes (instituteurs) après un très long combat.

**Cécile Rol-Tanguy (1919) et Lucie Aubrac (1912-2007):** figures emblématiques de la Résistance française à l'occupation nazie et au régime de Vichy.

La CGT a manifesté, à Paris, le 17 janvier 2015, à l'occasion de la date anniversaire de la loi « veil » sur le droit à l'avortement. Nous avons exigé, avec tous les signataires de l'appel à manifester :

- l'abrogation de la loi Hôpital Patient Santé Territoire
- le maintien et le développement des services publics
- un centre IVG dédié par hôpital avec choix de la méthode pour les femmes
- des moyens pérennes pour les associations
- le rétablissement, le développement et l'extension des ABCD de l'égalité
- la PMA pour toutes les femmes

**LA CGT EST SIGNATAIRE DE L'APPEL DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES 2015  
ET INVITE SES ORGANISATIONS À PARTICIPER À LA MANIFESTATION  
DU 8 MARS À PARIS À 14H30 À RÉPUBLIQUE.**

# MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2015 MANIFESTATION

[marchemondialedesfemmes2015.wordpress.com](http://marchemondialedesfemmes2015.wordpress.com)



**TANT QUE TOUTES LES FEMMES  
NE SERONT PAS LIBRES  
NOUS RESTERONS  
EN MARCHÉ !**

**AGORA**

**LE  
8 MARS  
POUR LES  
DROITS DES  
FEMMES !**

**14H30 À  
RÉPUBLIQUE**

**POUR  
L'ÉGALITÉ  
AU TRAVAIL,  
LA SOLIDARITÉ  
≠ LES VIOLENCES,  
POUR LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE,  
CONTRE LES  
EXTRÊMES !**

**RENCONTRE DES FEMMES  
DU BASSIN MÉDITERRANÉEN**

**CARAVANE EUROPÉENNE**



# LE NUMÉRO 1 DES GUIDES FISCAUX

**VO** 2015 **IMPÔTS**

**VO** 2015 **IMPÔTS**

HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS • JANVIER 2015 • 6,50€

★ N°1 ★  
DES GUIDES FISCAUX

Déclaration 2015 des revenus

## Ne payez pas 1€ de trop

M 02930 - 54H - F - 6,50 € - PD

**LES + WWW.VO-IMPOTS.COM**

- + GUIDE des frais réels
- + COURRIERS type
- + ACTUALITÉS de dernière minute
- + SIMULATEUR de calcul

Code d'accès au site **OFFERT** dans ce magazine !

**Nouveautés 2015**

- ▶ Qui paye moins ? Qui paye le plus ?
- ▶ Ce qui change : tranche du barème, CSG, prime pour l'emploi, crédit d'impôt
- ▶ Vrai/faux : les idées reçues sur les impôts

**6€**  
au lieu de ~~6,50€~~

**PARUTION LE 26 JANVIER 2015**